

## REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU

21 octobre 2014

Le vingt et un octobre deux mil quatorze à 19 heures, le conseil municipal a été réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel PESQUET, Maire, à la suite de la convocation adressée le 16 octobre 2014 et conformément à l'ordre du jour annoncé.

*Présents :* M BOULAIS M COIFFIER  
Mme BARRE M BIARD Mme HOULLEMARE  
M HUE Mme JOURDAN M NARCY Mme PANNIER

*Absents excusés :* Mme COQUELIN-DROUILLON avec pouvoir à M PESQUET  
M DESBUQUOIS avec pouvoir à M COIFFIER  
Mme AUBIN Mme COURTADE

M BOULAIS élu secrétaire de séance

Après lecture et signature du procès-verbal de la réunion précédente,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'ajouter à l'ordre du jour une délibération : une décision modificative budgétaire

Les membres du conseil, à l'unanimité, acceptent d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

Monsieur le maire rappelle qu'en séance de Conseil municipal du 17 juin, il avait accueilli Messieurs Schroder et Cieux de Logiseine et Monsieur Rouzier de la caisse des dépôts et de consignation, venus nous expliquer pour quelle raison la commune devait souscrire un fonds de Garantie d'emprunt en faveur de Logiseine.

Pour rappel, Monsieur Rouzier avait alors expliqué que le fonds de Garantie était partie intégrante du dispositif de financement des logements sociaux et que l'acceptation du conseil municipal à accorder la garantie à hauteur de 100 % ouvrait un droit de regard sur l'attribution de logement.

Suite à une question sur les risques encourues par la commune, Monsieur Rouzier avait indiqué que la garantie d'emprunt était sécurisée car la Caisse des Dépôts et de Consignations avait pour but de sécuriser la pérennité du fonds d'épargne. De ce fait, la demande de prêt était toujours étudiée et devait répondre à 3 critères : La qualité de l'opération, la qualité de l'emprunteur et la qualité de la garantie.

Aujourd'hui, après réception de la demande, le conseil municipal doit se prononcer pour un Fonds de garantie d'emprunt en faveur de Logiseine pour :

- 1 opération de construction d'un logement PLS (prêt local social) : montant du prêt 136116.00 €
- 1 opération de construction de 3 logements PLAI (prêt locatif aidé d'intégration) : montant du prêt de 369948.0 €

Il faut retenir que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Monsieur le maire demande à l'équipe municipale de l'autoriser à signer la convention avec Logiseine si elle se prononce en faveur du Fonds de Garantie.

Patrick Coiffier demande si la date de début des travaux est connue. Monsieur le maire répond que le chantier devrait démarrer très rapidement maintenant car la société d'emprunt n'attendait plus que le conseil municipal pour accorder le prêt et Logiseine pour commencer les travaux.

Daniel Pesquet explique également qu'un autre organisme, Logéal, a pris contact avec lui et qu'un fonds de garantie en leur faveur sera également demandé mais pour une durée de 3 ans. De ce fait, le début des travaux devrait commencer d'ici fin 2015 début 2016.

Christophe Narcy demande quels seront les types de logements. Daniel Pesquet répond que ce seront des logements type T4 locatif avec accession à la propriété. Par ailleurs les logements construits par Logiseine sont des types T4.

Olivier Biard demande si les jeunes de Quévreville la Poterie sont favorisés pour ces logements ? Daniel Pesquet répond que c'est souhaitable et que le fonds de garantie ouvre un droit de regard sur l'attribution des logements.

Sophie Barre demande si l'accession à la propriété est bien au bout de dix années. Daniel Pesquet répond par l'affirmative.

Monsieur le maire propose de passer au vote.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité accorde le fonds de garantie en faveur de Logiseine pour :**

- **un logement locatif PLS**
- **trois logements locatifs PLAI**
- **autorise Monsieur le maire à signer la convention avec cette même société.**

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière séance de conseil, la commission d'appel d'offre et d'ouverture des plis s'est réunie le 29 septembre 2014.

Suite à cette réunion, il a été décidé de remettre à plus tard la délibération afin d'obtenir quelques informations supplémentaires sur les différentes propositions.

Ainsi, une réunion a eu lieu entre Benoît Hue, Emmanuel Boulais et moi-même afin de déterminer la meilleure offre en fonction de nos critères.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Boulais qui explique que ces travaux de mise en sécurité vont se faire à la place de l'ancienne entrée maternelle. Qu'il est prévu de mettre une rampe aux normes PMR (Personne à Mobilité Réduite) et de sécuriser et d'embellir cette entrée qui deviendra l'entrée principale. Les plans sont mis à disposition des conseillers.

Madame Pannier demande s'il est prévu un dos d'âne à cet endroit pour ralentir les véhicules. Monsieur Boulais répond par l'affirmative.

Monsieur Coiffier demande s'il y aura des places de parking pour handicapés. Monsieur Boulais répond également favorablement à cette question.

Monsieur Hue explique que ce projet tient compte des obligations des collectivités. Il est nécessaire de remettre aux normes et de faire de cette entrée un espace convivial avec une entrée PMR (personne à mobilité réduite) mais également des panneaux de signalisation d'école type crayons, petit bonhomme ainsi que des barrières.

Il indique que les travaux ont fait l'objet d'une procédure simplifiée et que trois entreprises ont répondu à l'annonce passé sur le site spécialisé : Socore-Troletti, MBTP et Via France. Il explique que l'entreprise Socore-Troletti répondait le mieux aux critères que s'était fixée la commune et que

via le marché, il a été négocié le marquage au sol des places de parking, aujourd'hui invisible pour environ 500 €.

Il y aura également une place de parking handicapée mais qui pourrait éventuellement être une place « family » comme il en existe sur certains parkings.

Monsieur le Maire insiste sur la mise en sécurité de cette entrée.

Monsieur Biard demande si le plan sera affiché. Monsieur Hue répond qu'une communication sera faite dans le P'ti Quévrevillais. Monsieur Boulais ajoute que Madame Coquelin-Drouillon souhaitait reprendre le plan pour l'intégrer dans le journal.

Madame Barre demande si les travaux auront lieu en dehors des périodes scolaires ?

Monsieur Hue répond que cela ne le nécessite pas. L'entrée actuelle sera en fonctionnement et les travaux devront être bien sécurisés. Dans ce cas, ils pourront avoir lieu durant la période scolaire.

Madame Barre demande si une date de début de chantier est arrêtée. Monsieur Pesquet répond que cela pourrait débiter à la mi- année 2015 après le retour des accords de subvention.

Monsieur le maire demande au conseil de bien vouloir l'autoriser le marché pour les travaux de mise en sécurité PMR du groupe scolaire avec l'entreprise Socore-Troletti.

Monsieur le Maire rappelle que le montant des travaux est de 35 149,60 € HT. L'achat de panneaux de signalisations pour signaler le groupe scolaire et les divers matériels pour un montant de 4730,97 € HT.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer le marché avec l'entreprise Socore-Troletti pour un montant de 35 149,60 € HT.**

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative budgétaire est nécessaire pour financer les travaux de mise en sécurité du groupe scolaire. Il indique que lors de l'établissement du budget 2014, la somme de 9 564.12 € TTC avait été budgétée pour l'entrée du groupe scolaire.

Aujourd'hui l'opération globale se monte à hauteur de 47 856,68 € TTC

Pour rappel, il a été budgété pour la mise aux normes de l'électricité du groupe scolaire 28 000 € (à l'époque, le devis n'était pas arrivé en mairie). Le devis finalement proposé et retenu est de 16416 € TTC soit une économie de 11 584 € TTC.

Il reste donc à disposition, dans l'opération groupe scolaire (14) 9564.12 € + 11584 € soit 21148.12 €

Par ailleurs, l'opération enfouissement rue du Fresnay étant terminée, il reste à disposition la somme de 47 194.97 € TTC

Aussi, Monsieur le Maire demande aux conseillers d'accepter le transfert d'un montant de 26 708.56 € de la manière suivante :

2152-71 (opération rue du Fresnay)	-26 708.56 €
2181-14 (opération groupe scolaire)	+26 708.56 €

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité accepte le transfert pour un montant de 26 708.56 € de la manière suivante :**

<b>2152-71 (opération rue du Fresnay)</b>	<b>-26 708.56 €</b>
<b>2181-14 (opération groupe scolaire)</b>	<b>+26 708.56 €</b>

Monsieur le Maire indique que la commune espère des aides et pour cela propose au conseil municipal de l'autoriser à demander auprès des différentes administrations une subvention pour la mise en sécurité de l'entrée PMR du Groupe Scolaire.

Auprès de la Préfecture :

Travaux de mise en sécurité :	35 149.60 € HT
Signalisation école :	4 730.97 € HT

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à demander une subvention près la préfecture pour la mise en sécurité PMR du Groupe scolaire d'un montant de 35 149.60 € HT et la signalisation du Groupe scolaire pour un montant de 4730.97 € HT.**

Auprès du Conseil Général :

Travaux de mise en sécurité :	35 149.60 € HT
Signalisation école :	4 730.97 € HT

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à demander une subvention près le Conseil Général pour la mise en sécurité PMR du Groupe scolaire d'un montant de 35 149.60 € HT et la signalisation du Groupe scolaire pour un montant de 4730.97 € HT.**

Auprès de la CREA :

Travaux de mise en sécurité :	35 149.60 € HT
Signalisation école :	4 730.97 € HT

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à demander une subvention près la CREA pour la mise en sécurité PMR du Groupe scolaire d'un montant de 35 149.60 € HT et la signalisation du Groupe scolaire pour un montant de 4730.97 € HT.**

Auprès de Monsieur Didier Marie, la Réserve Parlementaire :

Travaux de mise en sécurité :	35 149.60 € HT
Signalisation école :	4 730.97 € HT

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à demander près Monsieur Didier Marie, la Réserve Parlementaire pour la mise en sécurité PMR du Groupe scolaire d'un montant de 35 149.60 € HT et la signalisation du Groupe scolaire pour un montant de 4730.97 € HT.**

Monsieur le Maire explique que lors d'une réunion des maires, il a été proposé par le Département d'adhérer à l'Agence Technique Départementale. Cette agence propose aux communes de moins de 5000 habitants d'intervenir en tant qu'assistant maître d'ouvrage dans la réalisation des projets de bâtiments et de voirie (neuf et entretien).

Pour cela, il suffit à la commune de demander son adhésion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, par délibération et d'approuver le versement d'une cotisation annuelle de 0.50 € / habitants.

Monsieur le Maire ajoute que cette agence remplace l'ATESAT qui dépendait de la Direction Départementale des Territoires et de La Mer (DDTM anciennement DDE) qui proposait le même service et auquel la commune a souvent eu recours.

Monsieur Hue demande pour quels travaux.

Monsieur Pesquet répond que cela peut-être pour toutes sortes de travaux mais qu'aucun projet réel n'est arrêté.

Monsieur Biard demande pour quelle durée. Monsieur Pesquet répond pour une année.

Monsieur Narcy demande si la commune a toujours adhéré ? Monsieur Pesquet répond par l'affirmative.

Monsieur Coiffier rappelle que la CREA et prochainement Métropole doit reprendre la compétence voiries.

Monsieur Pesquet répond qu'effectivement la compétence voiries sera reprise par la CREA mais la gestion des travaux dans la réalité ne sera pas immédiate. Il est probable que la future Métropole proposera quelque chose.

Madame Jourdan demande si d'autres projets autre que la mise en sécurité de l'entrée PMR du groupe scolaire est prévu ? Monsieur le Maire répond que pour le moment rien n'est arrêté et que le coût des travaux de l'entrée du groupe scolaire entame déjà bien le budget.

Monsieur Hue met en garde le conseil en expliquant qu'une cotisation annuelle d'environ 500 € ne couvrira pas la totalité des frais d'étude. Il ne s'agit que d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour conduire les opérations et qu'avec une adhésion de 500€ la commune restera débiteur des frais nécessaires aux éventuelles opérations (diagnostiques et frais d'études).

Monsieur Narcy indique que c'est peut-être bien d'avoir une assistance juridique.

Monsieur Coiffier insiste sur la reprise de la compétence voiries par la future Métropole qui devrait faire doublons avec l'ATD.

Madame Barre estime que ce n'est que 500 € et que peut-être pour une année, cela peut être intéressant. Les conseillers ne sont pas d'accord.

Monsieur Hue argumente de nouveau en indiquant que pour le moment aucun travaux autre que ceux de l'école et la démolition d'un bâtiment ne sont prévus et qu'il ne voit aucun intérêt à adhérer.

Monsieur Pesquet conclut en indiquant qu'il est possible d'adhérer le moment venu et qu'il est possible d'attendre pour le moment.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de passer au vote.

**\* Le conseil municipal, à l'unanimité, vote contre l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale.**

### **Questions diverses :**

Monsieur Pesquet indique qu'un courrier de Monsieur Guilliot, maire d'Ymare est arrivé en mairie dans lequel il est fait mention des problèmes rencontrés avec le Syndicat Intercommunal des Lycées du Plateau Est.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier. Il indique qu'à ce jour Ymare ne verse plus de cotisation alors que Quévreville continue de verser une participation chaque année à hauteur de 4500 €. Monsieur Guilliot demande son retrait du Syndicat et la dissolution de celui-ci et demande aux communes voisines de rédiger un courrier allant dans le même sens.

Monsieur le maire rappelle aux conseillers que les deux communes ont adhéré au Syndicat il y a environ 30 ans. A l'époque, ce syndicat avait été créé pour la construction de bâtiment. Aujourd'hui tous les emprunts sont soldés et le syndicat n'a plus lieu d'exister. Monsieur Pesquet explique qu'il s'agit de faire la même chose que pour le syndicat des Collèges.

Monsieur Narcy indique qu'il ne connaît pas précisément la teneur du problème concernant le syndicat des Lycées mais explique ce qui se passe pour le syndicat des Collèges. La dissolution du syndicat a été prononcée mais cela n'a pas suffi pour régler le problème, car les mus du collège restaient la propriété du Syndicat. Le Département refusait d'effectuer l'acte administratif de transfert de propriété (du Syndicat vers le Département) et il a été demandé l'intervention du Préfet. A mi-2014 le problème n'était pas résolu, même si la commune ne verse plus la cotisation depuis de nombreuses années. Plusieurs collèges sont dans ce cas de figure en Seine Maritime.

En ce qui concerne le Syndicat du lycée, son existence est liée aux équipements annexes du lycée (Gymnase et terrain de sport), dont les constructions sont effectivement terminées et finies de financer depuis longtemps. Aujourd'hui, il conviendrait de vérifier si le mandat du Syndicat ne porte pas sur des frais de fonctionnement ou sur d'autres frais. De plus, la participation de la commune entraîne un droit dans l'utilisation en cas de besoin de ces installations sportives. Il semble que Quévreville la Poterie n'exerce pas ce droit.

Les conseillers souhaitent qu'un courrier demandant le retrait de la commune et la dissolution du syndicat soit fait.

Monsieur Pesquet annonce que le dossier de construction d'une piscine sur le plateau est de nouveau en pour-parler. Monsieur Leroy, maire de Franqueville Saint Pierre, Conseiller Général du canton de Boos mais également Président de l'Amicale des Maires souhaite que ce projet aboutisse. Monsieur Pesquet a fait connaître la position de Quévreville concernant ce dossier.

En effet, Monsieur Pesquet ne souhaite pas faire subir une augmentation des impôts aux habitants pour la construction de cette piscine.

Monsieur Narcy indique qu'il est partagé. En effet, il trouve inadmissible que les collégiens et les lycéens ne puissent pas avoir de séances de piscine. En revanche il n'est pas d'accord pour la construction d'une piscine qui soit supportée par les habitants par l'augmentation des Impôts.

Madame Jourdan indique son désaccord. En effet, les enfants de Quévreville vont à la piscine de Pont Saint Pierre mais elle rappelle qu'il ne s'agit que d'une tolérance. A tout moment, les séances peuvent s'arrêter. Dans ce cas, que se passera-t'il ? Elle estime que la construction d'une piscine sur le plateau pourrait peut-être permettre la continuité des séances.

Madame Pannier n'est pas d'accord pour que les habitants, comme les personnes âgées, qui ne vont pas à la piscine supporte le coût.

Monsieur Narcy rejoint Madame Jourdan sur ce point. Il ajoute que pour supporter le coût de la construction de la piscine, il faudrait que cela soit ramené à l'habitant car la piscine pourrait bénéficier plus aux grandes communes comme Mesnil-Esnard, Franqueville Saint Pierre ou Bonsecours.

Messieurs Pesquet et Coiffier répondent que c'est déjà ce qui avait été proposé à l'époque et que cela obligeait la commune d'augmenter les impôts de 15 %.

Monsieur Hue estime que les piscines ont besoin de rentrées d'argent et que la piscine de Pont Saint Pierre continuera à recevoir les enfants de Quévreville. Il indique qu'il est possible de passer une convention avec Sidéal et qu'en cas de partenariat financier, les séances de piscine pourraient continuer.

Il est indiqué que c'est déjà le cas, pour un montant d'environ 4000 €.

Madame Jourdan indique que le problème est au niveau du créneau horaire. Elle ajoute qu'il ne faut pas oublier que la piscine est au programme et que c'est obligatoire pendant 3 ans.

Monsieur Coiffier estime que la question de Madame Jourdan n'est pas à prendre à la légère. Il indique que la commune de la Neuville Chant d'Oisel a vu le nombre d'enfants augmenter de 131 à 171 enfants et que d'ici 2016, la question de la présence de Quévreville la poterie à la piscine de Pont Saint Pierre sera peut-être remise en question.

Monsieur Pesquet rappelle tout de même que précédemment, lorsque le maire de l'époque Monsieur Le Floch s'était assis autour de la table pour discuter du projet, la commune n'avait pas les moyens de régler les honoraires du bureau d'étude, tant le montant était élevé.

Monsieur Coiffier estime qu'il n'est pas admissible que les élèves n'est que 15 minutes dans l'eau. Madame Jourdan rappelle que Quévreville doit prendre le même car scolaire que la Commune des Authieux sur le Port Saint Ouen et que la conséquence est 10 minutes de moins sur la séance. Madame Pannier demande s'il ne serait pas possible d'obtenir un car uniquement pour Quévreville. Monsieur Hue revient sur la construction de la piscine sur le plateau et estime qu'il faut que le projet soit correctement présenté. Monsieur Coiffier indique qu'il faut attendre pour pouvoir se prononcer. Monsieur Pesquet indique qu'il ne prendra part aux discussions que lorsque des chiffres lui seront présentés.

Monsieur le Maire annonce la prochaine inauguration de la crèche intercommunale RECREA 4. Elle aura lieu le samedi 15 novembre 2014 à 11h en présence de Madame Guégot, députée. Un carton d'invitation est distribué aux conseillers. Néanmoins, la crèche a ouvert ses portes comme prévu, le 1<sup>er</sup> septembre 2014. Malgré quelques petits problèmes, tout se passe très bien.

Monsieur Coiffier souhaiterait que les employés communaux nettoient le caniveau de la Grande Rue, notamment devant chez Monsieur et Madame Jacques Grisel. En effet, des piétons empruntent beaucoup se trottoir, notamment des mamans avec poussettes. Monsieur Pesquet répond que cela sera fait.

Monsieur Coiffier annonce qu'à l'occasion de la commémoration du 11 novembre, en l'honneur du devoir de mémoire, une exposition thématique sur le déroulement de la grande guerre aura lieu à la salle de l'Europe de 10h à 18h. Pour l'occasion, Monsieur Goué exposera des documents personnels. La collection personnelle de Monsieur Coiffier sera également prêtée. Monsieur Coiffier fait passer une affiche sur laquelle ont peu apercevoir la photo du monument aux morts datant de 1924.

Monsieur Coiffier indique qu'une communication sera bientôt distribuée dans les boîtes aux lettres des Communes d'Ymare et Quévreville ainsi que chez les commerçants.

Monsieur Coiffier souhaiterait qu'en 2018, pour le 100<sup>ème</sup> anniversaire, une manifestation soit prévue.

Par ailleurs, il rappelle que les enfants de Quévreville la Poterie participeront à la commémoration du 11 novembre au monument aux morts.

Enfin, Monsieur Coiffier indique qu'il souhaite inviter les jeunes majeurs au jour de la citoyenneté pour leur remettre leur carte électorale.

Madame Pannier rappelle que le banquet des anciens aura lieu le 30 novembre 2014 et qu'elle est dans l'attente de devis. Il en est de même pour le colis des anciens qui sera distribué le jour du banquet.

Madame Pannier annonce que le goûter des aînés sera déplacé aux alentours de Pâques. En effet, le CCAS estimait que les anciens se retrouvaient en peu de temps à plusieurs animations et que rien n'était proposé en cours d'année. De plus, après le banquet et le goûter des anciens, il y a l'arbre de Noël des habitants.

Par ailleurs, lors de rencontre entre Madame Pannier et les personnes de plus de 65 ans, beaucoup ont demandé que le goûter soit déplacé.

Monsieur Coiffier rappelle que le Noël des habitants aura lieu le 14 décembre 2014 à 14h à la salle de l'Europe. La salle n'étant pas utilisée la veille, un marché de Noël sera organisé, de 10h à 18h, par l'association pour les enfants de l'école. Il a été demandé à l'association que le marché tourne autour des métiers de bouche. Néanmoins, il y aura quelques exposants de bijoux, écharpes...

Monsieur Coiffier indique que la commune apporte son aide à l'association. En contrepartie, il lui a été demandé de bien vouloir aider à la remise en état de la salle pour la manifestation du lendemain.

Madame Barre demande si un journal est prévu. Monsieur Boulais répond qu'une réunion aura lieu début novembre avec Madame Coquelin.

Monsieur Coiffier ajoute qu'une communication sera faite pour le marché et l'arbre de Noël.

Monsieur Boulais indique que les travaux de mise aux normes de l'électricité du groupe scolaire, par la société Hallen, sont terminés. Il reste la salle des Chèvrevillais à faire.

Madame Pannier demande si le tuyau de la salle a été réparé. Messieurs Pesquet et Boulais indiquent que c'est prévu.

Monsieur Narcy demande si le jeu de cour de l'école sera bientôt installé. Monsieur Pesquet répond que cela sera fait prochainement.

La séance est levée à 20h25